L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie,
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 payables d'avance
DO. TRIMESTRIEL PAR SEMAINE, $1 payables d'avance

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 17 OCTOBRE 1839.

AVEUX DU PARTI VAN BUREN.

Le parti de l'administration se croit probablement irrépréhensible dernière son triple rempart de violence, d'astuce et de corruption, puisqu'il ne prend même plus la peine de dissimuler ses projets anti-nationaux.

Le *New-York Post*, un des plus zélés défenseurs de ce parti, dit dans un de ses derniers numéros:

Quelques commerçans déclarent que la génération actuelle ne verra pas enlever les dernières traces de la crise de 1837.... Il n'est pas à désirer que le pays revienne jamais à ce qu'on nomme ses beaux jours..... Dans toutes les villes de commerce la gêne est extrême, tous les intérêts commerciaux du pays sont bouleversés de la Nouvelle-Orléans à Portland; disons plus, on a cet point encore à la fin de ses maux le prix des actions de tout genre, le prix du coton, le prix des autres grands articles de production, le prix des propriétés, tous ces prix baissent encore beaucoup et longtemps. Cependant rien ne doit pas nous donner de craintes sur la prospérité du pays. Les commerçants ne sont pas les Etats-Unis. Lorsqu'on aura fait table rase et détruit jusqu'aux derniers vestiges du système de crédit, nous reconstruirons l'édifice de notre prospérité sur une base plus solide.

En présence de pareils aveux on demeure sans voix; on croit être sous l'impression d'un songe pénible, tant les doctrines qu'on met en avant avec tant d'assurance sont étranges et rétrogrades.

En effet on doit entendre ainsi les expressions du *Post*: On dit que la génération actuelle ne verra pas la fin de la crise! Mais, c'est possible, probable même, quoiqu'à vrai dire cela nous importe peu.

Pour nous, l'essentiel est de nous maintenir au pouvoir, nous et les nôtres, d'exploiter largement le budget et de nous enrichir aux dépens du peuple dont nous affectons de prendre si chaudement les intérêts. La fontaine l'a dit: Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute."

Le peuple souffre, il est vrai; mais nous nous engraissons, nous; est-ce qu'il n'y a pas compensation? Notre illustre chef, par des moyens à lui connus, arrête la nation Américaine au milieu de son développement, et à la plongée dans la détresse; c'est un coup de maître auquel nous avons tous applaudi alors sans savoir trop pourquoi; mais, chaque jour nous apprécions mieux la profondeur de ses vues, vraiment Machiavéliques. La prospérité nationale devait naturellement amener la chute de notre parti; mais la prospérité nationale est inséparable du système de crédit, alors il a attaqué de toutes ses forces le système de crédit et comme de fidèles serviteurs nous avons fait chorus. A partir de ce moment nous avons fait des Banques grandes et petites, notre bête noire ennemie. Nous avons dit que c'étaient autant de monopoles, quoique le mot de monopole ne soit pas applicable; qu'elles constituaient une odieuse aristocratie, quoiqu'à vrai dire il n'y ait pas d'aristocratie là où tout le monde est admis; qu'elles s'engraissaient des sueurs du peuple, quoique réellement elles fournissent ce qu'il y a de plus utile au peuple des moyens de travail; en un mot nous les avons rendues responsables de tout le mal que nous faisions. Si ce n'est pas loyal, c'est très politique, et nous en trouvons à merveille.

Pour perdre plus sûrement le système du crédit, notre ennemi le plus redoutable, nous lui avons fait donner une extension extravagante afin d'en mieux développer les abus; nous avons créé des banques pour créer qu'il y en avait trop; nous avons engagé les banques à se conduire imprudemment afin de pouvoir leur reprocher leur imprudence; nous les avons mises dans l'impossibilité d'agir, afin de pouvoir reprocher leur inaction; nous nous sommes conduits enfin en ennemis aussi habiles qu'implacables. La misère publique qui règne maintenant est notre ouvrage sans doute; mais nous ne pouvions nous maintenir au pouvoir qu'à ce prix: le but justifie les moyens.

Nous trouvons donc les choses bien comme elles sont et ne désirons nullement un retour à la prospérité publique qui marquerait infailliblement l'instant de notre chûte: la misère du peuple nous est nécessaire pour conserver le pouvoir.

Mais il serait peut-être imprudent de dire que le peuple tout entier doit souffrir dans l'intérêt de ceux qui ont des places et des honneurs, parce qu'il pourrait bien se lasser à la fin d'être dupe; aussi disons-nous seulement que le commerce souffre et périt, il est vrai, mais que le commerce n'est pas les Etats-Unis. Puis nous disons que tous ces malheurs sont dûs au système de crédit et qu'une fois qu'on en aura fait disparaître jusqu'aux derniers débris, nous serons plus heureux que jamais. C'est bien un peu nous moquer des gens, nous en convenons, parce qu'il est passablement absurde de vouloir prouver ainsi que qui a développé notre prospérité depuis un demi-siècle, mais encore une fois il s'agit de notre intérêt et non de l'intérêt public, tant pis pour les dupes qui s'y laissent prendre."

Le langage du *Post* ainsi expliqué, nous n'avons rien à ajouter.

A PROPOS DES INCENDIES.

Un journal du matin a avancé que "la plus ridicule de toutes les mesures de précautions serait pour être de proclamer *la loi de Lynch*." Nous ne pouvons que joindre une pareille suggestion au nom de l'intérêt public qu'on invoque.

La loi de Lynch est, comme on sait, la négation de toutes les lois, or plus un pays a de liberté, plus il a besoin de la loi doit y être puissant. La loi est la seule autorité humaine qui soit reconnue par cette terre classique du républicanisme; la loi est donc la seule règle qui protège le faible contre le fort, la loi est donc la seule sauvegarde des personnes et des propriétés. Suspendez les lois pour un temps et vous aurez que confusion, désordre, anarchie.

Ces observations sont triviales à force d'être vraies, et nous croyons, par conséquent, inutile de leur donner un plus grand développement.

LOIS SUR LA MILICE.

Nous consentons volontiers à servir d'organes à quelques uns de nos concitoyens les plus recommandables en soumettant au public les observations suivantes.

Au moment du danger les bons citoyens se montrent. Aussi voyons nous, dans les circonstances présentes qu'une police active n'est spontanément organisée pour assurer la tranquillité publique. Tant qu'on croira au danger, le zèle ne se ralentira point, mais qu'il s'écoule quelques semaines sans accident, et lors les alarmes cesseront, et le zèle ira graduellement diminuant jusqu'à ce qu'il soit entièrement éteint. C'est là la marche naturelle des choses, et, en pareille matière, on peut faire des prédictions sans être prophète.

S'il en est ainsi n'est-il pas à craindre que les malintentionnés attendent patiemment le moment de lassitude et d'extinction pour exécuter leurs sinistres projets! Il serait un moyen d'être toujours en état de défense sans cependant courir le risque d'attiédir le zèle des citoyens en moyen ensuite simplement à faire exécuter les lois de l'état relatives à la milice.

Pourquoi donc ne mettrait on pas à exécution les lois de la milice? Alors, un service auquel personne ne pourrait se refuser, ne serait plus pénible, et la milice agissant concurremment avec la légion, présenterait incontestablement la meilleure garantie du maintien de l'ordre et de la paix publique."

Le Courrier ne paraissant pas aujourd'hui, M. Charles Bayon, éditeur de la partie française de cette feuille, nous a adressé la communication suivante en nous priant de la publier dans nos colonnes. Nous concevons tout ce qu'a de flatteur pour nous un pareil éloge, aussi en acquiesçant avec joie au désir de l'éditeur du *Courrier*, nous nous faisons un devoir de lui en témoigner notre gratitude et le prions d'accepter nos remerciements.

NOUVELLE-ORLEANS, le 16 Oct. 1839.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Je viens de recevoir une communication, que m'adresse la direction du collège de Spring-Hill, pour être publiée dans le journal que je dirige. Comme l'ouverture de ce collège paraît jus qu'à présent, un grand nombre d'entre les familles dont les enfans sont intéressés au bien-être de l'état sanitaire de cet établissement à avoir un intérêt à adopter, je ne saurais mieux faire que vous prier de donner à la communication précédente la publicité voulue dans votre numéro de demain.

Veuillez en même temps, Messieurs, prévenir les parens des élèves de Spring-Hill, que les dispositions que la faculté de ce collège vient de prendre, sont le résultat de l'intensité d'une maladie contagieuse ou pestilentielle que de l'épouvante qui règne maintenant dans l'Amérique, et qui composent en quelque sorte l'existence de chaque enfant. C'est pour ce motif à l'abri de tout reproche que la faculté a cru devoir suivre la marche qui est indiquée dans ses circulaires.

Agréez, Messieurs, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur.
CHS. BAYON.

STRING-HILL, 15 oct. 1839.

Voilà donc le deux élèves, Felix Perret et Florian Bayon, dernières victimes d'une intermittence pernicieuse, et malgré la disposition de trois professeurs, la faculté du collège de Spring-Hill a résolu:

1o. Que les cours réguliers seraient suspendus jusqu'au 1er Décembre, et que les vacances commencerait le 20 Octobre présent.

2o. Que les jeunes gens, dont les parens résident dans l'Alabama ou les Floridas seraient renvoyés à leurs familles et qu'on attendrait les ordres des parens Louisianais pour disposer de leurs enfans.

3o. Qu'il serait convenable aux parens qui désirent le retour immédiat de leurs enfans à la Nouvelle-Orléans de donner leurs ordres à M. l'abbé Moni, ou à M. Hochet Kernion, afin qu'on puisse s'entendre sur le mode de transport.

Tous les autres élèves sont bien. Nous prenons toute les précautions, et un médecin couche à Spring Hill.

Nous sommes priés d'annoncer que M. Joachin Vinsca et M. L. A. Bayon partent aujourd'hui, à midi précis, sur le bateau malle partie pour la Mobile et Spring Hill, et qu'ils se chargeront avec plaisir de se charger de toutes les commissions qu'on voudra bien leur confier pour le collège.

ETAT COMPARATIF DE MORTALITE.

Nous sommes assurés que, pendant le mois de septembre 1837, le nombre d'enterrements au cimetière du Bayou a été de 207

Et que, pendant le mois de septembre dernier les enterrements n'ont été que de 585

Différence en moins cette année 378

Trois prisonniers qui étaient enfermés dans la prison de la paroisse de Boulogne se sont évadés dans la nuit du 13, par trois trous pratiqués dans la porte. Un des prisonniers était détenu sans une condamnation, seulement.

Mr. Baldwin, recorder de la seconde municipalité a entendu hier les dépositions des témoins dans l'affaire de Scott et Nichols, accusés, le premier d'avoir mis le feu à une armoire, dans la maison qu'il occupait, et le second d'avoir employé un agent pour incendier une maison à lui appartenant, et frauder par là le *Western fire et Marine Insurance Co.*

Après la défense de Mr. Scott qui a été présentée par Mr. Cohen, le recorder a déclaré qu'il y avait lieu à poursuivre purement la cour criminelle, et il a ajouté que l'accusé avait le droit d'en appeler à un autre tribunal pour obtenir sa mise en liberté, si son défenseur après avoir examiné les témoignages qui ont été donnés, les trouvait insuffisants.

Le recorder a renvoyé à demain à dix heures, sa décision dans l'affaire de Mr. Nichols, pour avoir le temps d'examiner divers points de loi qui ont été invoqués par le défenseur de l'accusé.

Le brick de guerre français le *Dunois* est entré à Pensacola le 9 venant de croiser dans le golfe du Mexique.

Extrait de la Correspondance de l'Abeille.

New-York, 7 octobre 1839.

Il est inutile de dire que ces temps sont bien tristes dans Wall street. Les dernières incendies dont les journaux de ce matin vous fourniront les détails, ont arrêté momentanément les opérations de fonds. Il ne s'est fait que quelques ventes au bureau des courtiers, mais pas une seule en actions des compagnies d'assurance. Celles de la Banque des Etats-Unis se sont vendues au pair pour du comptant. Les bons de la corporation de la ville, portant intérêt à sept pour cent par an, sont à 96 et 96 1/2, et les post-notes de la Banque des Etats-Unis de 1 1/2 à 1 3/4 pour cent par mois.

La perte éprouvée dans les incendies qui ont lieu dans la nuit du samedi m'élève plus à moins d'un million de piastres; il est même plutôt probable qu'elle est au dessous de ce chiffre. Environ $150,000 sont assurées dans cette ville; de $100 à 150,000 le sont à Hortford, Connecticut, et une somme peu considérable à Boston. Cet événement augmentera nécessairement la gêne du marché monétaire. Les $450,000 qui sont assurées à New-York doivent être payées aux incendiés par les compagnies; et pour que ces institutions soient à même d'effectuer ce payement, il faut qu'elles rentrent dans les sommes qu'elles ont prêtées.

Les compagnies qui avaient des risques sur les maisons incendiées sont:

Compagnie d'assurance des Etats-Unis	$65,000
Howard	26,000
Firemen	5,000
North River	5,000
Etna	30,000
Merchants	10,000
Manhattan	36,000
Jefferson	10,000
Eighthward	15,000
Safety Insurance	60,000
Eagle	20,000
Contribution hip	25,000
Howard	46,000
Bronklyn	6,000
Mutual	10,000
Equitable	14,000
New-York	17,000
Globe	90,000

Aucun changement sur le marché de coton et de farine. Il y a dans le fait une inactivité générale sur le marché de produits, partie à cause des derniers désastres qu'a éprouvés notre ville, et partie parceque le steamer Liverpool est attendu demain. Il est parti de Liverpool le 1er septembre, et apportera par conséquent des nouvelles d'Europe de 30 jours plus fraîches.

Les avis que nous recevons par ce steamer nous fixeront sur l'état de la récolte des grains, et laisseront parconséquent entrevoir à peu près la perspective du marché monétaire.

AMÉRIQUE DU SUD.

PANAMA.—On a reçu à New-York des journaux de Panama jusqu'au 15 août. Une insurrection conduite par un prêtre avait éclaté à Pasto. Les affaires paraissaient avoir pris une tournure effrayante; cependant l'on espérait que les insurgés seraient forcés à rentrer dans l'ordre. Le gouvernement de la république de l'Equateur avait offert à celui de Panama d'intervenir en sa faveur.

On travaillait dans l'Amérique Centrale à réganiser d'une manière complète le système de politique. Les divers Etats ont reconnu le principe qu'ils sont tous libres et indépendants les uns des autres, et ce principe a été consacré dans tous les traités qui ont eu lieu. L'Etat de Los Altos l'a pris comme base dans le décret que l'assemblée a rendu.

Les Etats de Honduras, Costa Rica, Nicaragua et Guatimala ont refusé de la manière la plus positive d'élire de nouvelles autorités, dites fédérales. La population de ces quatre Etats compose la majorité des habitants de tout le pays, et si le vœu de la majorité prévaut sur celui de la minorité, il est évident que ces autorités seront légalement abolies.

La constitution qui est en vigueur aujourd'hui dans l'Amérique Centrale, d'après le vœu de la majorité des habitants, se résume aux dispositions suivantes:

1o. Les Etats ont unanimement décidé que des délégués seraient élus et qu'ils s'assembleraient pour déterminer la manière dont ils devront agir.

2o. Les Etats se reconnaissent séparément comme corps politiques, souverains et indépendants; et aucun deux n'aura le droit d'intervenir dans l'administration des autres.

3o. Les autorités dites légales ont légalement cessé d'exister, quatre des Etats ayant refusé d'en élire de nouvelles.

Les Etats de Nicaragua, Honduras, Costa Rica et Guatimala, quoiqu'ils se soient reconnus indépendant, n'ont rien changé à leurs relations avec les puissances étrangères, et ont différé pour cela jusqu'à l'époque où la convention s'assemblera.

FRANCE.

Le préfet de la Seine a envoyé aux négociantes notables de Paris un rapport sur l'état commercial de la capitale en 1838. Il appert de ce rapport qu'il y avait dans la capitale à la fin de l'année dernière 67,759 négociants patentés et 920 négociants notables. En 1831, le nombre des négociants patentés était de 64,746, et celui des négociants notables de 784—26,989,000 francs ont été payés à la fin de 1838, indépendamment de 28,248,000 francs, chiffre auquel s'élèvent les quatre taxes directes pour l'année. La consommation de Paris a augmenté en 1838; et le montant des droits d'entrée a été plus fort qu'à aucune autre époque depuis la révolution de juillet, car il s'est élevé à 31,862,000 francs, c'est à dire 1,000,000 de francs de plus qu'en 1837. Les constructions ont suivi la même voie progressive, et 2519 permissions pour bâtir ont été accordées dans le courant de l'année; sur ce nombre 403 étaient pour des maisons entièrement neuves. Les exportations déclarées à la Douane de Paris se sont élevées en 1838 à 39,128,144 francs, sur lesquels 63,620,775 francs provenaient d'exportations extraordinaires, et 39,113,000 fr. d'exportation d'objets ayant droit à une prime. Le chiffre des exportations en 1837 a été de 5,062,964 francs, plus faible que celui des exportations en 1838. Plus de 35000 et de 6000 enfants adultes ont été admis l'année dernière dans les écoles primaires de Paris. Il y a cette année 1839, dans les écoles primaires, 17,000 élèves de plus qu'il n'y en avait en 1833.

CHINE.

On a reçu à New York des nouvelles de la Chine jusqu'au 22 mai. Les différends qui s'étaient élevés entre le gouvernement et les négociants étrangers relativement à la contrebande de l'opium n'étaient pas réglés; et les 16 négociants que le gouvernement détenait à Canton n'avaient pas encore été relâchés, quoique tout l'opium eût été livré. Cette conduite des autorités chinoises était taxée de mauvaise foi.

MÉLANCOLIE.

Stances Elégiaques.

A UNE SŒUR (MLLE. EL.... T....)

Tu fus pour moi comme un arbre chéri que les vents courbent sans le briser, et qui, avec une affectueuse défaite, balance son feuillage sur un tombeau.
BYRON, Stances à sa Sœur.

Loin de ma sœur chérie
Que le sort m'a ravie,
Hélas! ma triste vie
N'a plus de jours sereins!
O ui, toujours en présence,
Par sa douce bienfaisance,
A paisait ma souffrance
Et calmait mes chagrins.

II.

Hélas! loin de la belle,
Elle fait et s'exile,
Pour revoir *Mandeville*,
Où le devoir l'attend.
Loin d'elle je soupire,
Et n'ai plus que ma lyre;
Mais le sort plus que ma lyre,
Mais le sort plus que ma lyre,
Personne ne l'entend.

III.

D'un mourant qui s'envole,
Et que l'espoir console,
C'est la douce parole
Et les derniers adieux;
C'est la vive étincelle,
La sublime parcelle
De son âme immortelle,
Qui va briller aux cieux.

IV

Souvent en voix touchante,
Dans le timbre m'enchante,
Du mal qui me tourmente
A suspendu le cours.
Et son charmant sourire,
Que je ne puis décrire,
Chassait l'affreux délire
Qui consume mes jours.

V

Suspendant son courage,
Quand un sombre nuage
Passait, comme un orage,
Sur mon front soucieux,
Sa voix qui m'est si chère,
Me disait: "O mon frère!
"Pourquoi ce front sévère
"Et cet air sérieux?"

VI

"Souffres-tu davantage?
"Ou quelque affreuse image,
"D'un amère présage,
"Vient-elle t'attrister?
"Oh! chasse ces pensées
"Sinistres, insensées,
"Dans ton esprit pressées:—
"Pourquoi te tourmenter!

VII.

"Regarde en cette foule
"Qui s'agite et s'écoule,
"Et, comme un fleuve, roule
"Des flots toujours croissants;
"Vois cette pauvre femme
"Qui, à douleur dans l'âme,
"De tout passant réclame
"Le pain de ses enfants.

VIII.

"Sur cette aride plage
"Jeté par le naufrage,
"Vois accablé par l'âge,
"Ce vieillard va périr.
"Sa jeunesse est ravie;
"Près de quitter la vie,
"Tend une main amie
"Vendre le secourir!

IX

"Vois la pauvre orpheline
"Qui sans guide chemine, (**)
"Bannie à un ruisseau,
"Bientôt sans nourriture
"Chancelante pour quitter,
"Et du sentier étroit
"Pour quitter, sur le bord,
"Un gouffre grand que le tombe,

X

"Mon frère la souffrance
"A un si rare récompense
"De Dieu, dans la clémence
"Faiblesse à bon erreur.
"Mais, non: l'espoir encore,
"Consolant météore,
"Brunit et colore
"Ta vie et tes malheurs."

XI

Je restais sans réplique,
Car sa voix angélique,
Ravissante musique,
Me pénétrait le cœur.
Dans cette douce ivresse,
J'oubliais ma tristesse;
Et, sûr de sa tendresse,
Je bénissais ma sœur.

XII

Et la douce prière,
Divine messagère,
Sur son aile légère
Portait mes vœux au ciel.
Vers la céleste voûte,
Se frayant une route,
Les déposait, sans doute,
Aux pieds de l'éternel!

XIII

Félicité précaire,
Ta durée éphémère
Comme un ombre légère
Disparut et s'enfuit:
Tel un vient mensonge,
Un agréable songe,
Dans l'ivresse nous plonge,
Et s'efface la nuit.

XIV

Colombe douce et pure,
Céleste créature,
Tout le mal que j'endure
Cesse à ton souvenir.
Que Dieu, qui récompense
La vertu, l'innocence,
Te réserve d'avance
Un heureux avenir!

XV.

Mon Dieu, ma voix t'implore
A ma dernière aurore:
Sur ma sœur daigne encore
Abaisser ta bonté
Et bientôt puisse-t-elle,
A l'amitié fidèle,
Reparaître sur l'aile
De la félicité!!!

ALEXANDRE LATIL.
(*L'Hermite Bibliophile.*)

(*) Il faut lire, sans doute *Croisant*, mais j'ai cru, qu'à l'exemple de plusieurs grands poètes, je pouvais dans ce cas écrire ce participe présent au pluriel. La Fontaine n'a-t-il pas écrit.

"Et les petits en même temps,
"*Volantants*, se *culbutants*.
"Dégringrent tous sans troupette.

Un poète distingué a dit:

"Et plus loin des laquais, l'un l'autre *s'agacants*
"Font abroger les chiens et jurer les passants.

Les poètes ont fait quelquefois varier le participe présent, *mais seulement au pluriel masculin et à la fin d'un vers*.

ALEXANDRE BOMPAR.

(**) Vers de Lamartine.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par J B Blache, à 4 heures, dans la rue Chaltorne, près la rue Ste. Anne—Meubles.

Par Joseph Depass, à 11 heures, au No. 110 Nelle. Levée, entre les rues Julie et St. Joseph—Fond de magasin de grocerie et ferronnerie et vieux vins en bouteilles.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, au No 50 rue de Chartres, entre Douane et Bienville—Le contenu du magasin de souliers de John B. Willcox.

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des

1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

NÉCROLOGE.

Est mort hier matin à 3 heures, d'une prête froide Fr. de ANNAS, natif de la Nouvelle-Orléans, dans la quarante-quatrième année de son âge.

Suivant les idées reçues, la mort est un squelette repoussant, et cependant que je vous introduisais dans un appartement de deuil où sont exposés les restes du défunt. Il est vêtu de noir, autour de lui sont sa famille, ses amis; leur douleur n'a rien d'affecté, car elle est vraie; elle est résignée, car ils contemplent l'expression des traits du mort, et cette expression est à elle seule une bienfaisante consolation, car son âme noble et vertueuse s'y reflète, vous y retrouvez ce sourire que vous lui connaissiez, sourire si doux et si bienveillant. Si la matière gît là inerte, l'âme, en la quittant, a plutôt dessus et y laissé l'empreinte de toutes ses inspirations généreuses et ses rayonnements d'une sphère meilleure. Oh! que l'image de la mort est belle ainsi faite! car elle porte à son auréole immatérielle cet exergue du juste! *sans peur et sans reproche*! quelle aimable sérénité, quel calme, qui sont le même aux souffrances ordinaires de l'agonie, répandus dans tous ses traits! Que l'on considère les dégoûts et les amertumes de cette vie et l'on serait tenté d'envier la mort à ce prix là!

Il serait difficile de parler de Mr. F. de ANNAS, sans faire vibrer chez l'homme, ce qu'il y a de bon, de sensible, d'humain et de grand. C'était toute la magnanimité, toute la grandeur de l'Américain, toute l'urbanité, toutes les formes séduisantes du Français, joints au chevaleresque et exigeant Ardent, charitable et doux, tout en lui faisait ressortir ce pouvoir que l'on appelle *charme*. Rien que de son contact ressortait comme une influence de magie qui vous entraînait à lui tout d'abord, et puis quelque chose de rafraîchissant vous en suit le langage, le son de sa voix, son adorable sourire. On ne se naissait pas l'homme qu'on était déjà séduit par ses dehors: Un génie semblait répandre autour de lui ce charme dont j'ai parlé.

Oh pleurez! pleurez sa mort! vous tous qui avez eu le bonheur de le connaître comme moi! Parents, amis, indigens pleurez! pleurez l'époux modèle, le frère inimitable, l'ami de l'âge d'or, le père sensible, l'homme bienfaisant par dessus tout. Je ne cherche ni vous consoler qu'en pleurant avec vous et le tribut que nous lui rendons ne sera jamais assez complet. Cependant si une consolation nous reste c'est celle d'une mort si belle et si douce et qui nous rappelle involontairement qu'il est un monde meilleur où vous vous reverrez, comme lui, si bien rempli ses jours ici-bas.

NÉCROLOGE.

"Il s'amasse en un prêt que nous fait le monde,
"Pour jouir sans remorde et rendre sans murmure:
"Naître, vivre et mourir, des humains c'est le sort,
"Chaque jour de la vie est un pas vers la mort."

La tombe vient de s'ouvrir pour recevoir le corps d'un être vertueux!.....pleurez âmes sensibles!..... car le trépas d'un homme de bien est une douleur commune! Le docteur BRUNO DABOVAL, après une cruelle maladie, qu'il a supportée avec résignation, rendu le dernier soupir, le 9 courant, à 3 heures du matin, paroisse St.-Jacques, le 11 de ce mois, à l'âge de quarante-six ans.

Né Français, à *Belley en Picardie*, il habitait depuis vingt ans ce pays, où il s'était fait, par ses rares talents, son éducation distingué et la douceur de son caractère, de nombreux amis qui chérissaient en lui le médecin éclairé, le citoyen estimable et l'homme bien élevé. Allié à une famille respectable, il en était tendrement et faisait les délices d'une épouse adorée et des deux enfans qu'il unissait avec tendresse. A la fleur de ses ans, et jouissant naguère d'un sort enviable, il semblait leur promettre un long avenir de bonheur!.....mais hélas!.....il n'est rien de stable en ce bas monde!.....tout n'est qu'illusion!.....et cette brillante perspective de félicité a été détruite en un instant par la faulx de la mort!.....cette implacable ennemie des vivants!..

Sa famille intéressante, baignée dans les larmes, perd en lui un protecteur, ses amis la clef de la chaire qui les unissait, ses parossiens un apôtre dans leurs maux qu'il avait si souvent guéris, la faculté un de ses membres les plus savans, et la patrie un zélé citoyen; aussi le chagrin de sa perte est il vivement ressenti, car des hommes de son mérite ne se rencontrent que très difficilement.

Sa dépouille mortelle a été accompagnée à sa dernière demeure par un cortège composé d'une grande partie de la population de sa paroisse. Au silence profond qui régnait dans les rangs, et à la tristesse peinte sur tous les visages, on pouvait juger de l'étendue du malheur et de la durée des regrets'....

Dans un moment si triste, pour ne pas ajouter infortuné, il est impossible à la frêle humanité de leur offrir des consolations, leurs souffrances sont si légitimes que leurs pleurs doivent couler!.....rien ne peut en arrêter le cours qu'une religion pure et divine qui seule en versant un baume bienfaisant dans l'ame, lui donne la force, le courage de se résigner à la volonté de Dieu, et enseigne aux faibles mortels qu'il est une autre existence où l'on reçoit la récompense de ses vertus et que tombeau est l'arc de triomphe par où l'on entre dans l'éternité!.....

Sit tibi terra levis! F.

DERNIERES DATES.

New-York	7	Liverpool	14
Florida	Oct 6	Londres	14
Philadelphie	Oct 8	Havre	sept 1
Washington	Oct 8	Paris	14 31
Baltimore	Oct 8	Bordeaux	14 31
Charleston	Oct 7	Madrid	14 16
Vera-Cruz	24 29	Cadix	14
Tampico	7	Havane	14
Mexico	11 7	Houston	4

COMMERCIAL.

NEW YORK, 5 octobre

COTON—Les ventes sont très régulières et les prix fermes. Depuis la plus forte vente de la saison, les 425 balles de la Mobile pour l'exportation. Les ventes de la semaine sont élevées à 2300 balles, dont 600 Upland à 8 1/2 et 11 et 300 pour Liverpool. Les ventes de la nouvelle récolte et 400 balles Nelle-Orléans de 10 à 11.

CAFE—Le marché a été peu animé et les prix sont un peu fléchis. Il a été vendu 2400 sacs de Rio à 10 et 11 1/2 comptant, 11 et 11 1/2 crédit, 300 Java à 12 et 14 crédit et 300 St. Domingue à 9 et 9 1/2 cts.

SUCRE—La semaine s'est terminée avec un marché bouillant, les prix pour les qualités moyennes ont un peu fléchi. La qualité qui place est assez forte pour suffire à toute les besoins. Ventes 800 boucaute Porto Rico de 6 1/2 à 6 3/4 cts; 300 Cuba Muscovado à 6 1/2 et 7 cts, 1,000 lb. Havane brun de 7 @ 7 1/2 et 8 cts, blanc à 10 et 11 1/2 cts.

MELASSE—Le marché est toujours calme, les prix sont pourtant soutenus, il ne s'est fait de ventes que de seron des unains.

TABAC—Il n'est plus fait d'affaires. Les consommateurs et les exportateurs ont également acheté. Les prix se soutiennent comme auparavant.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goel. Harriett, Harding, Velasco, Jas. Reed & co
Sloop Saucy Jack, Payol, Pensacola, capit

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Ocmulgee et la goel. Henry Clay—il a amené dans le port le navire Tremont, le brick Yndustris et la goel. Beseuis. Laissé la passe S. O. le 15 du courant, à 5 heures p. m. Aucuns bâtimens en vue; brick Good Hope dans la rivière.

Bateau de remorque Lion, Riddle, de la Passe S. O. ayant mises mer les navires Colchis, Vespasian et le brick Albano—il a amené dans le port les navires Francis Depau et Eagle. Laissé la barre le 15 courant, à midi, rapporte rien en vue; brick Good Hope à l'entrée de la passe.

Navire Francis Depau, Forbes, en 10 jours de New York, à Stetson & Avery.

Navire Eagle, Adams, en 20 jours de Boston, à J. Tarson.

Navire Tremont, Gray, en 17 jours de Boston, pour Natchez.

Brick Yndustris, Maristang, en 38 jours de Malaga, à J. Robert & co.

Goel. Beseuis, Ross, en 5 jours de Matanzas, au capitaine.

Goel. Pacific, Davis, en 14 jours de Warren, R. J. au capitaine.

Steamer Paragon, Rayland, de Louisville, chargé de produits.

Steamer Tuskina, Woods, de l'habitation Milliken's, avec du coton, &c.

Steamer Robt. Morris, Green, de St. Louis, chargé de produits.

Steamer Reliance, Steelman, de Louisville, chargé de produits.

MEMORANDA.

Le steamer Reliance a quitté Louisville le 3 courant; rapporte qu'il n'y avait que 3½ pieds d'eau sur la barre Cumberland et baissait.

New York, 7 oct—Arrivés—Navire Memphis, Nichols, de Liverpool; Philadelphie, Morgan, Londres, Shakespeare, Briston, Liverpool, Filomena, Malle, Palermo.

Expédiés—Barmandie, Hyson, pour Havre; Gharlemagne, Jackson, N. Orléans; Ann Eliza, Wilson, Vera Cruz; Albany, Johnson, Havre.

Baltimore, 6 oct—Expédié—Barque Solomon Betts, Nicholson, pour la N. O.

☞ Les consignataires de marchandises par le navire Orient de Philadelphie, sont priés d'envoyer leurs ordres à bord du navire, en face la rue Hôpital.
16 oct

☞ Le navire NOBANTUM, capt. Hamboung de Liverpool, commencera son déchargement demain en face la rue Poydras. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
16 oct GEO. GREEN & BRO. 26 Camp.

☞ Le navire ORIENT de Philadelphie est maintenant en déchargement en face la rue Hôpital. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
16 oct

☞ JAMES McGLAUQLIN & Co., Marchands à Commissions et Expédieurs, No. 14, rue Gravier, Nlle. Orléans.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES PON CIERRS.

SEMMOT & HAMILTON, *Directeurs*.

Cette Loterie sera positivement tirée le 1er. Décembre.
4 oct

☞ FRANKLIN & HENDERSON ont transporté leur bureau au No. 74, rue du Camp.
17 sept—1m

CHASSEURS LOUISIANAIS.

VOUS êtes prévenus de vous réunir mardi, 22 du courant, à 6 heures du soir dans le salon de Bains de l'Hôtel St. Louis, pour procéder à l'élection d'un premier lieutenant en remplacement de N. Boudousquié décédé.

Par ordre du capitaine.
17 oct ED. PLANCHARD, M. L. C.

JAEGER ACHTUNG!!!

Die Mitglieder der Compagnie sind auf gefordert sich nachsten Sonntag den 20 October, Morgens 8 Uhr, in voler Uniform, weissen Beinkleider mit Tornister et 120 Patronen, auf dem Versammlungs Zimmer einzufinden um zu einem Sheiben schiessen beizuwohnen.

Auf Befehl des Capitains.
17 oct J. C. WAGNER, Ober Jaeger.

UN Barbier qui désirerait travailler à la campagne pourrait trouver des conditions avantageuses en s'adressant au no 27, rue de Chartres.

Il devra être muni de bonnes recommandations.
17 oct

UN français, portant des certificats les plus honorables, qui a professé pendant quatre ans dans les institutions de Paris et sûr avec succès dès 600 ans de droit comme le prouve le diplôme d'avocat dont il est également porteur, demande à faire l'éducation d'une famille. S'adresser pour les renseignements à M. Calouche, directeur du collège de Versaille et au bureau du journal.
17 oct—3

LE soussigné arrivant de France à bord du navire le Rubicon, informe respectueusement le public en général et chacun en particulier de ne faire aucun crédit à sa femme Magdeleine Bargetas, qui a quitté son domicile sans motif ni raison, déclarant ne vouloir reconnaître aucune des dettes qu'elle pourrait contracter.
JOSEPH REYNAUD,
17 oct—3 rue des Ursulines près Dauphine.

Partie marronne de chez la soussignée, le 15 courant, entre trois et quatre heures du soir, la mulâtresse MARY, pulant anglais seulement, âgée de 18 ans, environ 9 pouces en sus, de la taille d'environ 5 pieds, nuance, yeux noirs, ayant des taches noires sur le visage et des marques de piaies récentes sur les mollets. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera dans une des geôles de cette ville ou la ramènera chez sa maîtresse.
11 oct ELISABETH HUBERT.
rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
17 oct—1s

A LOUER—Un magasin situé rue Tonnelier, entre les rues Royale et Chartres, s'adresser à
17 oct R. BRUGIER.

A LOUER pour le 1er. novembre—Une maison rue St. Claude, entre les rues Ste. Anne & Dumaine. S'adresser à
17 oct B. BRUGIER.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—Succession de Gilmes Barba.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dit jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Geronimo Gelpi, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
Paroisse St. Bernard, le 12 octobre 1839.
17 oct—3 en 10j. OCTAVES ROUSSEAU, juge

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent—Salut.

Attendu que ANDREW S. BARKER ayant acheté à une vente faite par le sheriff de la paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, en la dite ville pour lui enrégistrer le neuvième jour d'août de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834.

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par